BIOGRAPHIE

Revue Mensuelle Illustrée
ÉDITION DE LUXE

7e Année - N° 7
Juillet 1933
"Les Maîtres du Passé"

Les Biographies Médicales

Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine et des Grands Médecins

Commencées par P. BUSQUET et A. GILBERT

Louis-René VILLERMÉ

(1782-1863)

par le Dr Pierre ASTRUC
Médecin du Ministère de la Santé publique

Dans la vie des hommes qui ont marqué leur passage d'un trait de lumière durable, recueillons pieusement, pour l'enseignement de la postérité, jusqu'aux moindres paroles, aux moindres actes propres à faire connaître les aiguillons de leur grande âme.

PASTEUR.

PARIS
LIBRAIRIE J.-B. BAILLIERE ET FILS
19, Rue Hautefeuille

Déjà paru :

1927 - Biographies ALIBERT, DOUBLE, CHAUSSIER, BROUSSAIS (1re et 2e parties) LAENNEC, CORVISART, BOURDOIS de LA MOTTE, DUMÉRIL, DESGENETTES (1re et 2e parties), ESQUIROL.

1928 - Biographies PINEL (1re et 2e parties), PARISET, ORFILA, PORTAL (1re et 2e parties), De JUSSIEU Le ROUX des TILLETS, BOURRU, HALLÉ, RÉCAMIER, ROYER-COLLARD.

1929 - Biographies DUPUYTREN (1re et 2e parties), BICHAT, CUVIER, LARREY (1re et 2e parties), TESSIER, FOUQUIER, PERCY (1re et 2e parties) BOYER, BECLARD.

1930 - Les Maîtres d'Aujourd'hui : CLEMENCEAU, ACHARD, HAYEM, RICHER

Les Maîtres du Passé : RICHERAND, PIORRY (1re et 2e parties), DUBOIS (1re et 2e parties), BERTHELOT (1re et 2e parties), ROUX.

1931 - Les Maîtres d'Aujourd'hui : POUCHET, CALMETTE (1re et 2e parties). BAZY (1re partie).

Les Maîtres du Passé : BOUILLAUD, TROUSSEAU (1re et 2e parties), VELPEAU (1re et 2e parties), ROBIN, JOBERT, RAYER.

1932 - Les Maîtres d'Aujourd'hui : BAZY (2e partie), RICHET (1re et 2e parties). VINCENT (1re et 2e parties).

Les Maîtres du Passé : CULLERIER, CHAPTAL, LITTRÉ (1re et 2e parties), BAUDENS, BERNARD (1re et 2e parties).

1933 - Les Maîtres d'Aujourd'hui : MARFAN (1re et 2e parties).
Les Maîtres du Passé : DECHAMBRE, MALGAIGNE, SAPPEY, PIDOUX.

ABONNEMENTS

Edition ordinaire	France et Colonies. . .	24 fr.
	Belgique.	28 »
	Autres pays.	32 »
Edition de luxe sur Lafuma pur fil	France et Colonies. . .	50 fr.
	Belgique.	55 »
	Autres pays.	65 »

Les Biographies Médicales paraissent en 2 éditions :

Une édition ordinaire,
Une édition de luxe à tirage limité

VILLERMÉ (Louis-René)

(1782-1863)

A mon ami Maurice GENTY

Dans le quartier de la Roquette, formant angle droit entre la rue du Chemin-Vert et la rue de la Folie-Regnault, s'étend le passage René. En dévoilant le mystère de ce prénom, la biographie de Villermé lui restitue la mission dont il fut investi. Vers 1850, des terrains occupant les parages du boulevard de Ménilmontant appartenaient à la famille Villermé ; ils furent vendus vers 1866. Les acquéreurs, songèrent à donner le nom de Villermé à un passage destiné à faciliter l'accès des constructions nouvelles ; par une discrétion dont il y a peu d'exemples, la famille refusa cette offre, et consentit seulement à laisser baptiser du prénom du médecin le passage, qui se trouve être le seul témoignage public rendu à sa mémoire. D'heureuses coïncidences permettent que cet honneur posthume satisfasse ses aspirations. En pénétrant dans le passage René par la rue du Chemin-Vert, on se trouve en présence du dispensaire de Notre-Dame du Perpétuel Secours ; plus loin, s'élève la chapelle de ce nom ; dissimulée sur trois de ses faces par des immeubles vétustes, elle ne peut être vraiment contemplée que du passage René, où l'abside au vitrail terne et la flèche élancée émergent au-dessus d'un long mur en meulière. Malgré sa modestie, qu'attestent son histoire et sa légende, Villermé, philanthrope et croyant, eût sans doute permis que son nom fût inscrit au voisinage de la chapelle, et abritât une œuvre qui prodigue aux indigents des vivres, des conseils d'hygiène et des soins.

Louis-René VILLERMÉ est né à Paris le 10 Mai 1782. Sa mère était une proche parente du général Lecourbe ; son père, procureur au Châtelet, avait dû, pour raisons de santé, renoncer de bonne heure aux devoirs de sa charge, et s'était retiré, en Seine-et-Oise, dans le village de Lardy, dont il était originaire. En

revenant à sa petite patrie, la famille Villermé renouait une tradition. Pendant que Louis-René commençait ses études à l'école du village, il dut concevoir et chérir l'idée de suivre l'exemple de son aïeul paternel qui, à Lardy même, avait exercé la médecine. Les débuts scolaires furent difficiles ; l'école villageoise ne disposait que de ressources médiocres ; des amis de l'adolescent, décidèrent, non sans peine, son père à l'envoyer à Paris. Mais à l'arrivée dans la capitale, d'autres déboires attendaient le néophyte. Les troubles révolutionnaires agitaient le pays et les esprits ; les études en souffraient ; l'enseignement primaire sapé, l'enseignement secondaire et supérieur laissé à la libre concurrence ; toutes ces métamorphoses ne facilitaient point l'instruction de ceux qui, comme Villermé, étaient désireux de devenir savants. Est-ce dès cette époque qu'il conçut la haine et l'inutilité de la peine de mort ? C'est possible ; pour de pareils esprits, ce qui frappe l'imagination dès la jeunesse devient l'idée-force de l'âge mûr, et il n'est pas étonnant que Villermé se soit peu à peu élevé à cette idée : « Les supplices n'apprennent pas à l'humanité à devenir meilleure ». Pour le moment, malgré les épreuves vécues ou côtoyées dans les temps héroïques, il termine ses études secondaires et prend sa première inscription de médecine.

On peut douter que le régime scolaire médical ait flatté ses aspirations. Le but du législateur, en formulant le décret du 14 frimaire an III, était non de faire avancer la science, mais d'organiser un enseignement complet de l'art de guérir, et comme le dit M. Prévost, de former des officiers de santé pour les armées et pour les départements de la République et de garantir les citoyens contre les dangereux effets du charlatanisme. Après trois années de travail, au grand regret de Villermé, la marche au doctorat est interrompue. Avec la plupart de ses camarades, le voilà parti en 1804 sur les champs de bataille de l'Empire. Cette période doit nous retenir ; elle a influé sur ses idées, plus qu'il ne l'a confié, et que ses panégyristes ne l'ont montré. La carrière dans laquelle il pénètre avec le grade de sous-aide major ne lui donna pas de satisfactions ; il y eut à lutter contre l'injustice, donc à en souffrir.

MM. Brice et Bottet, dans leur ouvrage sur le *Corps de santé militaire en France* montrent bien que, pendant les guerres impériales, les officiers de santé ne formèrent jamais un corps constitué, qu'ils ne furent que des *commissionnés temporaires*, sans situation militaire définie, révocables, et que l'Empereur fut impuissant à régler leur situation. Les hôpitaux d'instruction avaient été supprimés ; le recrutement des chirurgiens compétents se trouvait tari alors que la nécessité d'opérateurs exercés devenait de plus en plus impérieuse. Aussi est-ce à grand peine que Percy put en réunir un certain nombre au moment de la campagne de 1807, et beaucoup d'entre eux ne furent, suivant son expression pittoresque, que des chirurgiens de *pacotille*. La pénurie dans laquelle on se trouvait, dit le pharmacien militaire Fée, était telle, qu'on se dispensait d'exiger d'eux le passage des examens, et que tout se bornait à un simulacre où les candidats répondaient les uns pour les autres aux questions posées. Comment l'avancement eût-il été assuré dans des conditions aussi défavorables ? Les maîtres de l'heure ne se posaient pas le problème. Aussi la stagnation dans les postes inférieurs était la règle, et, pour en sortir, le mieux était de détenir le titre envié de docteur. Une centaine d'années plus tard encore, le médecin auxiliaire ne pouvait monter en grade que s'il avait obtenu le diplôme que sa présence aux armées l'empêchait de conquérir ; et le premier règlement, au cours de la guerre 1914-1918, comblait avec originalité une lacune, en admettant qu'une blessure pouvait tenir lieu du doctorat. Sous Napoléon I^er^, déjà les jeunes médecins étaient exposés à des mesures aussi fermes que peu équitables. Puisque la thèse était nécessaire pour obtenir de l'avancement, le 25 pluviôse an XIII, le sieur Villermé, sous-aide major au 75^e^ régiment d'infanterie, demanda un congé d'un mois pour venir à Paris se faire recevoir docteur. La lettre, qu'il écrivit à S. Exc. le directeur ministre de l'Administration de la guerre, figure à son dossier ; mais nulle trace de la réponse faite au candidat, et ce n'est qu'à la chute de Napoléon que Villermé put soutenir sa thèse, après huit ans passés à subir l'ingrate discipline. Pourtant, sur 38 chirurgiens qui s'illustrèrent pendant les

guerres de l'Empire -- et dont les premiers sont Percy, Larrey, Heurteloup, Sabatier, -- le nom de Villermé, est cité comme celui d'un praticien remarquable. Bien que le titre civil lui ait manqué il obtint de passer chirurgien aide-major en 1806, grâce à ses mérites propres qui avaient fait reconnaître en lui le chirurgien de valeur, et l'avaient imposé à l'attention de ses supérieurs.

Aucun journal intime, aucun carnet de notes ne permettent de suivre, même en une évocation brève, le jeune Villermé du début à la fin de ses campagnes, de le voir au camp de Boulogne, où se préparait avec fièvre l'invasion du sol britannique, dont le plan devait s'effondrer tout d'un coup ; puis de parcourir avec lui la Pologne, de descendre ensuite en Espagne, où la guerre prit l'aspect le plus impitoyable, et où il séjourna pendant quatre années. Au moins il est acquis qu'en 1810, à Zafra, en Estramadure, las de remplacer son chef de service, de faire seul la besogne qui leur incombait à tous deux, il demanda la protection de Percy dont il n'était pas inconnu. La correspondance et la sanction qui s'ensuivit à une date éloignée, sont assez suggestives pour être rapportées. Voici la lettre de Villermé :

A Monsieur Percy, membre de l'Institut national de France, Professeur à l'Ecole de Médecine, à Paris.

« Monsieur,

« La démarche que je fais auprès de vous me coûterait beaucoup trop si j'avais à la faire auprès d'une autre personne en laquelle je n'aurais ni cette confiance ni pour laquelle j'aurais cet attachement, qui sans rien diminuer du respect, nous donnent pourtant plus de liberté pour nous expliquer. Malgré les droits que je crois avoir à l'avancement, le solliciter est une démarche que je fais avec une certaine humiliation ; mais, placé dans un régiment dont le chirurgien major est depuis deux ans au grand dépôt en France, avec la parole du colonel de l'y laisser autant qu'il commanderait le régiment ; malgré tous les avantages que j'ai à servir dans ce régiment que je préfère à tous les autres, l'Empereur ne venant pas en Espagne, quelle perspective ai-je ? Le grade de chirurgien-major comblerait tous mes vœux et doit être l'objet de mon ambition. Les circonstances me portent à croire que plus je tarderai à l'être, moins j'aurai l'espoir de le devenir.

« J'ai 28 ans. M. Lambert crie tout haut qu'il ne veut plus être chirurgien militaire, et que c'est pour cela qu'il reste en France ; mais il se propose bien de l'être aussi longtemps qu'il pourra. Mes droits, vous les connaissez. J'ai eu l'honneur d'être choisi et nommé par vous pour faire le service de chirurgien aide-major et requis comme tel le 8 Vendémiaire An 14. Quant à ce que j'ai fait depuis que je suis à mon régiment, vous n'en avez pas été le témoin, et il ne convient pas d'en parler.

« Lorsque je pense que vous avez toujours été le protecteur (permettez-moi de me servir ici du nom avec lequel nous vous appelons), le Père des chirurgiens militaires, comme vous en êtes le maître, et lorsque je me rappelle les bontés que vous avez déjà eues pour moi, j'ose espérer, Monsieur, que vous me croirez encore digne de votre bienveillance.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et avec attachement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« VILLERMÉ,

« Chirurgien aide-major au 17e Régt de dragons,

« Jafra (en Estramadure), le 16 Mai 1810. »

Percy dut ordonner une enquête ; les mois passèrent, et le 2 Janvier 1811, celui qu'il convient d'appeler le Père du Service de Santé écrivit au Ministre :

« Le chirurgien Inspecteur Général du Service de Santé des armées a l'honneur de proposer à Son Excellence pour le grade de chirurgien-major M. Villermé, actuellement aide-major au 17e régiment de dragons en Espagne.

« Ce chirurgien, l'un des plus distingués que l'on ait aux armées, mérite, quoique peu ancien de service, l'avancement demandé pour lui ; il remplace depuis deux ans, dans les fonctions de chirurgien-major au sus-dit régiment, M. Lambert, qui reste tranquille dans ses foyers à Pont-à-Mousson, ainsi que le prouve la lettre ci-jointe, dont il importe au bon ordre que Son Excellence ait connaissance.

« PERCY. »

L'efficacité de cette haute protection ne se fit sentir que trois ans après. Ce n'est qu'en 1814 que Villermé fut promu chirurgien-major. C'est avec ce grade qu'il fit la campagne de France, et qu'il fut licencié en juin 1814, avec une pension de réforme de 450 francs.

Rendu à la vie civile, il se hâte de conquérir le titre si impatiemment désiré, et il assiste à la vague de trouble qui déferle sur ses camarades, sans en ressentir lui-même les effets. Ces étudiants vieillis, qui avaient figuré vers 1800 la jeunesse des écoles, « ballottés pendant dix ans à travers tous les contraires », comme le dit Victor Cousin, « se trouvaient livrés à toutes les inquiétudes de l'esprit et à toutes les misères du cœur. » Le désarroi moral de cette génération[1] a donné lieu à maintes descriptions. Villermé échappe à cette fâcheuse ambiance. En deux mois, il écrit sa thèse, et la soutient à 32 ans, le 22 Août 1814, avec un mémoire intitulé « Des fausses membranes », dédié à la mémoire d'un père chéri et à Pinel. Il présente son travail, en ces termes :

« Eloigné depuis très longtemps des grandes sources de l'instruction, ayant été arraché, comme tant d'autres, à mes études, et pressé de satisfaire à la loi qui fixe le mode de réception au grade de docteur, le travail s'en sentira nécessairement. »

Aussitôt le diplôme obtenu, Villermé, vit auprès de sa mère et commence à exercer. Et c'est aussitôt la double orientation de l'écrivain scientifique et du praticien qui se manifeste. Dès février 1815, il présente à la Société d'Emulation de Paris, un mémoire sur les amputations partielles du pied, fruit de son expérience en chirurgie guerrière ; puis se succèdent des recherches sur la membrane interne des fistules, la fréquence de l'érysipèle, l'emploi du cyanure de potassium.

Quatre années suffisent pour qu'il devienne secrétaire général de la Société d'Emulation, remplissant ainsi les fonctions glorieusement inaugurées par Alibert, et qu'il cédera en 1823 à Hippolyte Cloquet. En même temps, il fait partie d'un grand nombre d'associations : Sociétés de médecine de Paris, de Marseille, Arras, Lyon, du département de l'Eure, Société d'émulation d'Abbeville, Société philomatique, etc. A peine installé, il se livre au travail avec une passion extraordinaire. On dirait que pendant ses dix années d'éloignement, il a accumulé les faits, les idées, attendant avec impatience de pouvoir les exposer, dans la liberté recouvrée.

(1) Voir Paul DELAUNAY : Les Médecins, la Restauration et la Révolution de 1830. La *Médecine Internationale illustrée*, Paris 1932.

Fig. 57. — Portrait de VILLERMÉ (d'après Boilly)

(Communiqué par Madame de Fréville)

A partir de 1818, peu après son mariage avec M^lle^ Morel d'Arleux, fille d'un conservateur des musées nationaux, il abandonne la pratique pour collaborer plus aisément au *Dictionnaire des Sciences Médicales*. Quels vont être ses sujets de prédilection ? Ceux dont il a acquis la longue expérience, Vernois, Guérard, Béclard, n'ont pas insisté sur l'influence prépondérante exercée sur Villermé par les spectacles qu'il a eus sous les yeux, pendant la décade 1804-1814. Guérard affirme qu'il évitait, à la fin de sa vie, de parler du temps où il était sous les armes, que son cœur avait terriblement souffert des abus, des violences, des ignominies de tout genre dont il avait été témoin, et qu'il « aurait voulu pouvoir ensevelir, dans l'oubli le plus absolu, le souvenir des souffrances et des calamités qui l'avaient d'autant plus péniblement affecté, que son impuissance à les prévenir ou à les soulager avait été plus grande. » Mais, cet état d'esprit n'est pas celui de Villermé jeune, en pleine volonté d'action, le cerveau bouillonnant de souvenirs, qui vont former la trame et la substance de ses écrits. Quand il fait sa communication à la Société de Médecine, le 6 Octobre 1818, intitulée : *De la famine et de ses effets sur la santé dans les lieux qui sont le théâtre de la guerre*, c'est à peine s'il rappelle quelques exemples historiques le siège de Paris par Henri IV en 1590, les souffrances subies dans Gênes par l'armée de Masséna. Tout ce qu'il rapporte, a trait à des choses vues par lui. Ce premier travail le montre homme de science, aussi incapable de romancer ses impressions que de dramatiser hors de propos celles d'autrui. Loin d'évoquer en une synthèse tragique les événements qui se sont déroulés sous ses yeux, il ne se plaît qu'à l'étude analytique des faits, laissant peu de place aux descriptions suggestives. Aux quelques exemples qui lui échappent, on peut imaginer que la relation de ses souvenirs eût constitué un réquisitoire implacable contre la guerre et le bellicisme.

« Je me rappelle, écrit-il, ces moments où, pressés par elle (la faim), nous ne nous parlions plus sans nous fâcher, où notre œil menaçant semblait désigner une victime dans celui que nous regardions. De Léry dit dans sa relation du siège de Sancerre que « en proie à la famine, leurs regards de travers décelaient qu'ils étaient prêts à s'entretuer pour s'entre-

manger ». J'ai vu des hommes, naturellement doux, et déjà abattus par les rigueurs de la faim, entrer tout à coup en fureur, et s'écrier à l'injustice et au brigandage avec l'accent de l'intime conviction contre des gens qui les devançant où ils espéraient trouver des vivres, étaient plus heureux qu'eux, ou présumés tels ; tant est aveugle et irrésistible le sentiment de la conservation de la vie. »

Plus loin, faisant allusion « à la guerre impie portée en Espagne », il ajoute :

« A quoi ne nous forcerait pas la misère, mais surtout la faim ! N'ai-je pas vu des vierges bien élevées se livrer à l'impudicité de soldats brutaux et dégoûtants, pour un morceau de pain ? Je crois encore voir cette mère vertueuse remettre à son mari un pain qu'elle avait acheté à ce prix, et, en tombant et mourant, lui demander pardon d'avoir assuré de cette manière durant quelques jours la vie de leur enfant infortuné. -- Mais éloignons notre imagination de ces scènes déchirantes, dont le souvenir inspire l'horreur de la guerre, et révolte contre ceux qui la soufflent. »

Ces deux paragraphes contiennent les tableaux les plus déchirants que brosse Villermé au cours de l'étude sur la famine. Dans son ensemble, elle est poignante ; et l'analyse des faits enlève au pittoresque sans atténuer le sentiment d'horreur qu'elle suscite. C'est à son poste d'observation et d'action qu'il a étudié les malaises et les maladies engendrés par la nourriture commune des habitants des villes assiégées, au fur et à mesure que la disette s'accentue (farines avariées, viandes putréfiées, eaux insalubres, vins frelatés) ; c'est sur place qu'il a constaté les effets extrêmes, aboutissant à la métamorphose d'êtres humains en squelettes ambulants qu'on voit « parcourir lentement les rues en poussant parfois des gémissements, tomber et mourir ainsi d'une inanition qui n'est guère plus à craindre que l'effet des substances avec lesquelles ils cherchent à tromper et à assouvir leur faim. »

Dès maintenant, il adopte sa manière définitive. A l'observation vécue, il joindra une documentation immense, et un désir de réformes que le rédacteur du *Dictionnaire des Sciences médicales* paraît avoir toute liberté d'exprimer. Les articles sur les *Prisons*, sur les *Prisonniers de guerre* répondent à ce triple caractère. Avec quelle conscience il décrit l'horreur, la tristesse et les maux de la captivité ! Son regard suit les prisonniers de guerre dans leur

Fig. 58. — Portrait de Louis-René VILLERMÉ à 75 ans.

(Communiqué par M. de la Serre)

marche vers les lieux où les entraîne le vainqueur. Il décrit le scorbut, le typhus, la phtisie, qui les emportent en grand nombre, il montre l'action si meurtrière du froid qu'il a « vu en Espagne, aux environs d'Astorga, sur la fin de 1808, un sixième ou à peu près d'un détachement de prisonniers mourir dans les neiges en une nuit ! » Les circonstances mêmes de la captivité lui inspirent ces lignes :

« Quelle position que celle d'un homme qui est fait prisonnier dans un combat ! L'instant où il cesse d'être à son pays est peut-être celui où un vainqueur cruel va le tuer ; c'est très souvent celui où il se voit dépouillé de tout. On lui arrache jusqu'au dernier de ses vêtements ; on le réduit à marcher nu par une pluie qui tombe par torrents, par la neige ou par le froid le plus rigoureux de l'hiver, et sans chaussures dans la boue. C'est ainsi qu'il traverse l'armée ennemie ; puis on le réunit à d'autres prisonniers, et tous ensemble on les conduit comme des troupeaux de bêtes. S'il ne peut suivre ses infortunés compatriotes, de barbares soldats exécutant avec cruauté une consigne inhumaine, le forcent, à coups de crosse de fusil, d'accélérer le pas, ou, si l'on craint qu'il ne soit repris, on le tue souvent à coups de baïonnette. Enfin, on le laisse en arrière..... Bientôt cet homme qui, une heure auparavant, se couvrait de gloire par des actions d'une valeur prodigieuse, ce héros, se traîne à peine sur ses pieds ensanglantés, au milieu de la boue, des pierres, et à travers des débris d'armes de toute espèce qui jonchent la terre. »

Avec le même regard chargé de tristesse et de pitié, il dépeint les épreuves que subissent, au mépris de toute dignité humaine, ces captifs dans les dépôts, dans les pontons des navires, où des centaines d'hommes, attendent, dans la quasi-asphyxie, l'ouverture du panneau destiné à l'entrée de l'air, fermé pendant treize heures par jour. Les maladies, dont ils sont les victimes, sont les mêmes que celles qui atteignent les *forçats*. Il étudie longuement leur vie, leur santé, leurs supplices, surtout la chaîne et le collier, dont il demande la modification.

En abordant l'étude des Prisons, Villermé fait encore appel à ses souvenirs de guerre.

« Je crois encore voir les caves de la citadelle de Boulogne-sur-Mer, où, en l'an XIII, j'allais visiter les prisonniers. Une d'elles, de cinq toises de long sur quatre ou à peu près de large, contenaient une vingtaine de

militaires qui n'en étaient pas sortis une seule fois depuis des mois entiers ; elle n'était éclairée, si je puis me servir de ce mot que par un seul soupirail de dix-huit à vingt pouces en tous sens... »

Cette vision lui sert de guide pour retracer le tragique spectacle que les prisons offrent au moraliste, au médecin, à l'époque même où il écrit :

« Quand on voit ces pièces si insalubres où l'on entasse, disons mieux, où l'on enterre tout vivants la plupart des prisonniers, on dirait que la justice, en faisant enfermer un homme, a voulu qu'il mourût dans un air empoisonné..... Il pourra recouvrer la liberté, la santé jamais. »

A l'appui de ses dires, il produit la statistique de morbidité et de mortalité des établissements pénitentiaires. Ses chiffres furent contestés. Il revint à la charge, élargit son enquête, et maintint avec force ses conclusions.

Membre de l'Académie de Médecine en 1823, il inaugure le premier volume des mémoires, publiés par cette compagnie, avec une étude sur l'*influence de l'aisance et de la misère sur la mortalité*. La liste de ses travaux, à cette époque, est fort longue, et incomplète, puisque, suivant son fils lui-même, Villermé ne tenait pas le compte exact de ses productions. Il est, en 1829, un des fondateurs des *Annales d'Hygiène publique*, il collabore au *Cultivateur*, au *Journal général de médecine française et étrangère*, au *Journal de médecine et de chirurgie*, à la *Revue médicale historique et philosophique*, à un nombre indéterminé de publications. Il passe d'un article sur la *Santé des Moissonneurs* à une étude sur les *Etablissements de charité*, à un rapport sur le *Mouvement de la population à Paris* de 1817 à 1821, à d'autres sur la *Taille de l'homme en France*, sur la *Durée moyenne des maladies aux différents âges*, sur les *Recherches statistiques concernant la ville de Paris*. Il fait avec succès, en 1829, à l'Athénée Royal, un cours sur la population et les lois qui la régissent.

En 1832, dès que l'Académie des Sciences morales et politiques, supprimée par Napoléon, est rétablie, il en est élu membre avec Victor Cousin, Dupin aîné, Naudet, Laromiguière, Dunoyer, Guizot, Charles Comte, Mignet.

Mais, cette année-là, l'épidémie de choléra éclate, se manifeste d'abord par des cas isolés, puis se développe avec une intensité inouïe, entraînant une panique qui confine à la démence. Les hôpitaux remplis débordent leur trop plein sur des locaux complémentaires; partout sont ouverts des postes de secours où se tiennent des médecins, voire de simples étudiants. On mobilise toutes les ressources, on fait appel à tous les concours. Les médecins, débordés de travail, ont encore à lutter contre l'accusation d'inventer une épidémie pour servir les desseins du gouvernement; beaucoup furent molestés par la foule; d'autres succombèrent au choléra.

En une durée totale de 189 jours, l'épidémie fit, à Paris, 18.402 victimes. Tant qu'elle exerça ses ravages, il s'arracha à ses travaux habituels, et reprit la vie du praticien. Comme membre de la Commission centrale de salubrité, dit Vernois, il prit part à toutes les mesures sanitaires nécessitées par les circonstances, aux discussions qui se déroulèrent à l'Académie, et « n'hésita pas à payer de sa personne et à se consacrer au service des cholériques indigents. » Il condensa les notions de cette expérience, dans les colonnes du *Cultivateur,* prenant à tâche de rassurer les populations affolées.

« Nous avons voulu aussi rassurer, écrit-il, ceux qui se frapperaient d'épouvante et les mettre en garde contre tous les préservatifs ou remèdes « prétendus » certains, qui loin de guérir ou de préserver, sont presque toujours nuisibles. »

Dans les *Annales d'Hygiène,* en 1834, il publie une étude intitulée le « Choléra dans les maisons garnies de Paris ». C'est la statistique la plus précise que l'on ait dressée des méfaits de l'épidémie. Sous le nom de « maisons garnies », il range les hôtels, les auberges, les maisons meublées, les chambres communes, les logements à la nuit. La progression de la morbidité s'accuse et démontre à mesure que l'on descend les degrés de cette échelle sociale que dans l'ensemble, 3176 garnis comptaient au début de l'épidémie 32.434 pensionnaires; sur ce nombre 2342, soit 1/4 furent atteints, et 1033 moururent. Il estime que, jusqu'au 1er Août, la mortalité

était d'un individu sur 46 « si l'on n'a point égard à la diminution de la population produite par l'émigration au commencement de l'épidémie. » Selon lui, les garnis ont plus souffert que la ville prise en masse. On peut l'en croire.

Mais les circonstances, dans lesquelles il joua jusqu'ici un rôle, sont secondaires, et, comparés à son œuvre capitale, les travaux envisagés ne sont encore que des prémisses. En revanche, tout le destinait -- passé, idées, études, caractère -- à jouer le rôle de premier plan qui va lui être dévolu, et à donner le livre qui illustre son existence et sa mémoire.

La crise économique, qui allait s'accentuant depuis 1827, arrivait à son comble, après la Révolution de Juillet. Si « l'ordre social, comme le dit M^me^ de Staël, est fondé sur la patience des laborieux », quels événements allaient se dérouler si cette patience prenait fin ? Déjà certains symptômes attestaient que la vie ouvrière devait subir des changements profonds. En 1831, dans l'Aisne, des chômeurs menacent de pillage en réclamant des secours. A Lyon, on comptait 100.000 indigents sur 150.000 habitants ; à Lille, un sur quatre. De nombreuses enquêtes avaient été faites, sans apporter de conclusions nettes ; mais elles avaient localisé les régions par ordre de misère. Ainsi les régions de l'Est paraissaient paradisiaques, comparées aux régions du Nord. Là, la misère était effroyable, et la durée de la vie abaissée à l'extrême chez les tisserands, chez les ouvriers des manufactures de laine et de coton, où la mortalité infantile faisait descendre la moyenne de l'existence à 1 an 1/2, à 1 an 1/4. Les maladies s'abattaient sur cette population mal payée, mal nourrie, travaillant -- hommes, femmes, vieillards, enfants -- de 12 à 15 heures par jour, et habitant des taudis souterrains. Les caves de Lille ont eu leur renommée, et Victor Hugo les a stigmatisées dans les *Châtiments :*

Caves de Lille ! on meurt sous vos plafonds de pierre !

Tout aussi insalubres les locaux de Dornach, de Mulhouse, les ateliers des manufactures de coton où la température s'élève à 34°, à 40°, les celliers humides où travaillent les tisserands et leurs familles. Certains patrons à Mulhouse, à Guebwiller, s'émeu-

Peine de mort

Les supplices n'apprennent pas à l'humanité à devenir meilleure.

On ne prononce pas des arrêts de mort avec l'indifférence attachée à de simples formules, mais d'après les plus fortes inspirations de la conscience. Dire ..... Dire au juré de n'avoir aucun égard à la peine qui est la conséquence de sa déclaration, c'est méconnaître le cœur humain, c'est lui demander l'impossible; l'expérience l'a prouvé. Jamais, et très heureusement jamais, l'homme ne rompra ce lien de Sympathie qui fait éprouver à l'accusé les douleurs que sa décision prépare à l'accusé. Si le juré remplace avantageusement le magistrat, c'est parce que sa sensibilité n'est point usée par l'habitude des condamnations

Fig. 59. — Autographe de VILLERMÉ.

vent et recherchent les améliorations possibles ; dans ce but, ils adressent au Parlement des pétitions pour qu'une loi règlemente le travail des enfants. L'Académie des Sciences morales décida, en 1835, de faire une enquête conforme à son statut légal, et elle désigna des missionnaires : Benoiston de Châteauneuf et Villermé. Ceux-ci se partagèrent la besogne. Benoiston décida de parcourir le Centre et les Côtes de l'Océan ; à Villermé, échut le soin de visiter les départements où les industries du coton, de la laine et de la soie, surtout visées, occupaient le plus d'ouvriers. En pèlerin attentif, de Juin 1835 à Août 1837, il visite un grand nombre de villes et de fabriques, s'attachant partout à connaître, avec le détail de chaque métier, les conditions du travail, l'alimentation, le logement, le salaire des ouvriers, étudiant leurs mœurs avec une persévérance et une minutie que rien ne rebute. Il parcourt la Seine-Inférieure, le Haut-Rhin, s'attachant surtout aux usines de Mulhouse où le nombre des employés avait doublé en vingt ans ; il se rend à Thann, à Guebwiller, à Soultz, à Sainte-Marie-aux-Mines, aux villages de Dornach et de Bitschwiller ; il visite Lille, Roubaix et Tourcoing, et il y revient en Août 1837, avant de conclure ; en 1835 encore il va à Rouen, Elbeuf, Reims, Rethel, Sedan, Amiens, et, pendant l'été 1836, c'est à Nîmes, Lodève, Bédarieux, Carcassonne, Avignon qu'il poursuit ses recherches. Tout le printemps de 1835 et celui de 1836 sont consacrés à la région de Lyon-Saint-Etienne. Entre temps, poussant jusqu'à Zurich, il compare les conditions d'existence des ouvriers dans l'industrie de la soie, en France et en Suisse.

« Il me fallait examiner, dit-il, les effets de l'industrie sur ceux qu'elle emploie, *interroger la misère sans l'humilier, observer l'inconduite sans l'irriter*. Cette tâche était difficile. Et bien ! j'aime à le dire : partout des magistrats. des médecins, des fabricants, de simples ouvriers se sont empressés de me seconder. Avec leur aide, j'ai pu tout voir, tout entendre, tout connaître. Et tel est le soin que je désirais mettre à cette espèce d'enquête que j'ai suivi l'ouvrier depuis son atelier jusqu'à sa demeure. J'ai fait plus : je l'avais vu dans ses travaux et dans son ménage ; j'ai voulu le voir dans ses plaisirs, l'observer dans les lieux de ses réunions. Là, écoutant ses conversations, m'y mêlant parfois, j'ai été, à son insu, le confident de ses

joies et de ses plaintes, de ses regrets et de ses espérances, le témoin de ses vices et de ses vertus. »

L'ouvrage né de ces patientes recherches, porte le titre de *Tableau de l'état physique et moral* des ouvriers. Il a paru en 1840. La 2e partie où sont condensées les considérations d'ensemble, génératrices des réformes à venir, avait été, dès 1837, présentée à l'Académie des Sciences morales, qui en avait ordonné l'insertion ; la 1re partie, consacrée à l'étude de la division du travail dans chaque fabrique, paraissait, pour la première fois. Que de notions rassemblées dans ces pages, plus connues des économistes que des médecins (1). En France, il faut que ce livre paraisse, pour apprendre par exemple, disent Gide et Rist, « que dans quelques établissements de la Normandie, le nerf de bœuf destiné à frapper les enfants figure sur le métier de fileur au nombre des instruments de travail. » Ces enfants, astreints à 13 et 15 heures de travail, comme les adultes auxquels ils servent d'aides, « offrent un extérieur de misère, de souffrance, d'abattement. » Un nombre de réformes important lui apparaît pour enrayer le dépérissement effrayant de la génération qui se développe : interdiction du travail de nuit pour les enfants, combattre l'alcoolisme par une série de mesures, dont la restriction du nombre des débits de boisson, la fermeture des cabarets à une heure déterminée. Il faut considérer l'ivresse comme une circonstance aggravante des délits et des crimes, publier toutes les rixes sanglantes, les accidents occasionnés par l'ivrognerie, obtenir que la paie des ouvriers ait lieu, au milieu de la semaine et non la veille du dimanche, prévenir l'oisiveté des jours fériés au moyen d'occupations instructives. Dans son désir d'élever la moralité, il demande la séparation des sexes dans les ateliers ; enfin, décrivant les maladies professionnelles et celles qui résultent de la vie dans les taudis, de la misère, de l'insuffisance de nourriture, comparant la vie ouvrière, où les êtres s'étiolent, où la durée de la vie est infime, par contraste, avec l'existence des cultivateurs, il indique comment on pourrait remédier à tant de maux évitables.

(1) Voir Dr P. Astruc : Louis-René Villermé, médecin sociologue. *Progrès Médical*, supplément illustré n° 7, 1932.

Fig. 60. — Cabinet de travail de VILLERME,
dans son appartement de la rue Vieille-du-Temple, n° 26, où il est mort.

(Communiqué par Madame de Fréville)

S'étant placé au-dessus de tous les intérêts individuels, il heurtait les idées que « l'ignorance et l'esprit de parti » avaient répandu sur les ouvriers de nos manufactures.

« ... Or, comme il m'arrive, écrit-il, de soutenir des opinions contraires à celles que beaucoup de personnes adoptent consciencieusement, et que *beaucoup d'autres défendent par calcul*, c'était pour moi un devoir rigoureux de décrire les faits tels que je les ai vus... Des accusations pourront encore s'élever contre moi. On ne saurait toucher aux préjugés et aux intérêts des hommes sans exciter leurs passions. »

Même quand il s'agit de l'observation des enfants des usines, en proie à des maladies fréquentes et terriblement meurtrières, les esprits s'agitent dans les milieux les mieux disposés, par principe, en faveur de l'enfance. En suivant les débats des assemblées délibérantes, on voit s'affronter les thèses.

Le 31 mai 1839, à la Chambre des Pairs, le comte de Tascher, le vicomte Dubouchage, le marquis de Laplace, le ministre des Finances avaient fait bon accueil à la pétition de la Société d'encouragement de l'instruction primaire, mais la promesse gouvernementale d'un règlement resta vague. A la Chambre des députés, le 15 Juin 1839, les passions se déchaînent, et le ministre du Commerce Cunin-Gridaine trouve des contradicteurs décidés à aboutir. Dans ce débat, l'autorité de Villermé est invoquée en sens divers. Billaudel s'élève contre les « préventions funestes » de ceux qui ont exagéré les maux dont souffrent les ouvriers et leurs familles, et il nie que les recherches de l'académicien Villermé prouvent que le sort de la population manufacturière soit aussi fâcheux qu'on a pu le croire. Et Cunin-Gridaine de répondre que le rapport de M. Villermé prouve que des abus existent dans certaines localités seulement. Cette affirmation n'est pas du goût de François Delessert. Entre le ministre et lui, les réparties s'entre-croisent.

M. François Delessert. -- J'ai lu le rapport de M. Villermé. Il ne m'a pas fait la même impression qu'à M. le Ministre du Commerce, qui croit qu'il y a peu d'abus.

M. le Ministre du Commerce. -- Je n'ai pas dit cela; j'ai dit que les abus étaient exceptionnels.

M. François Delessert. -- Je ne suis pas de l'avis de M. le Ministre du Commerce ; je ne pense pas que les abus soient exceptionnels seulement. (L'orateur lit des passages de l'ouvrage de Villermé.)

Cette lecture est interrompue par les cris de « Aux voix ! Aux voix ! » Avant d'en venir au vote, Martin, ministre du Commerce du précédent Cabinet, vient exposer les efforts qu'il a faits pour résoudre le problème. Il lui semble difficile de légiférer sur ce sujet ; trop d'intérêts sont en jeu ; et il croit trouver un argument en prétendant que la règlementation s'oppose à la puissance paternelle... Mais l'Assemblée ne se laisse pas influencer. Sous l'impulsion de Delessert, elle décide que le projet de loi sera déposé à l'ouverture même de la prochaine session. La loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers, votée sous le Ministère Thiers en 1840, fut promulguée le 22 Mars 1841, soit plus de quarante ans après la loi anglaise, puis amendée en 1876, mais déjà on y pouvait lire : que de 8 à 12 ans les enfants ne pourraient être employés plus de 8 heures par jour, que le travail de nuit est interdit aux enfants au-dessous de 13 ans et que tout enfant admis devra, jusqu'à l'âge de 12 ans suivre une école.

Villermé pouvait se déclarer satisfait.

« A coup sûr, il y a douze ans, écrit-il, la mesure dont il s'agit eût été repoussée par tout le monde comme une sorte de folie. Mais voyez le progrès ! A l'étranger, les gouvernements l'adoptent ; chez nous des manufacturiers la demandent contre leur propre intérêt, et les Chambres croient devoir appuyer auprès des ministres les pétitions qui la réclament. Il en sera de cette réforme comme il en a été, dans le dernier siècle, de l'abolition de la torture, et comme il en est aujourd'hui de l'émancipation des noirs. »

Après la publication de son grand ouvrage, son activité ne se relâche pas. En 1843, paraissent un mémoire sur le *Travail et conditions des enfants dans les mines de la Grande-Bretagne,* diverses études de statistique, un grand nombre de rapports qu'il présente à l'Académie des Sciences morales, dont il est le Président en 1849. Mais, après la révolution de 1848, ses travaux entrent dans une nouvelle et dernière phase. C'est alors qu'il élabore les conditions

propres à l'édification des *Cités ouvrières;* qu'il prend part à la création des Sociétés de secours mutuels, grâce à ses études démographiques sur la durée moyenne des maladies, sur la courbe de progression des journées d'indisponibilité, de la jeunesse à l'âge avancé. Enfin il étudie les *Accidents produits dans les ateliers industriels par les appareils mécaniques,* en véritable promoteur de la loi des accidents du travail, qui sera votée cinquante ans après ce premier travail préparatoire : En 1848, il est nommé membre du Conseil Supérieur d'Hygiène, dès sa création.

On trouve encore, dans la liste de ses travaux, des publications sur les *Tables de mortalité* en 1853, sur l'*Épidémie de fièvre typhoïde* (1854), sur l'application de la méthode statistique à la vérification des opérations de recrutement (1857). Ce mémoire semble marquer la limite de son activité. Devenu veuf en 1851, il vivait auprès de sa fille, Madame de Fréville. En ses dernières années, il semblait, dit Vernois, « presque étranger au monde ; il avait paré sa retraite de tous les charmes qui font aimer et cultiver l'étude. Entouré de livres nombreux, nouveaux et choisis, il se tenait au courant de tous les sujets qui avaient été l'objet de sa prédilection. Il recevait et encourageait surtout les jeunes travailleurs. » C'est ainsi que Louis Villermé, en une note manuscrite, montre son père si modeste, si indulgent, qu'il l'a vu « soumettre à de tous jeunes hommes, beaucoup moins instruits que lui, plusieurs de ses travaux, et accepter, avec l'empressement le plus simple, leurs observations, s'il leur arrivait de lui en faire de justes. » Mais cet homme sincère pouvait aussi manier l'ironie avec art, comme en témoigne l'anecdote suivante : Un candidat à l'Institut, qui cherchait à obtenir sa voix, énumérait devant lui, ses prétendues recherches originales où de nombreux démarquages avaient pu être repérés. La physionomie ouverte, l'œil vif et malicieux, Villermé, après avoir écouté le candidat, lui dit :

« Monsieur, j'ai en effet lu et parcouru vos livres et vos articles ; je ne vous cacherai pas qu'il m'a paru y manquer une chose, une toute petite chose. -- Eh quoi donc ? Je suis tout prêt à compléter, à corriger... -- Ce sont des guillemets, Monsieur. »

Il continua à recevoir, à suivre de loin les débats auxquels son âge et sa santé déclinante ne lui permettaient plus de prendre part. Peu de jours avant de mourir, il observa certains signes avant-coureurs de l'issue fatale, et avec une sérénité parfaite, les fit remarquer à son fils. « Comme je lui répondais, écrit son fils Louis, ne pas m'inquiéter de ce qu'il me signalait, il me répliqua avec un sourire que je n'oublierai jamais « oui, mais moi, je sais ce que cela veut dire », et aussitôt, voyant ma tristesse, il entama un autre sujet de conversation. » Puis, il eut, avec l'abbé Ravailhe, des entretiens où s'affirma « son courage à la fois doux et inébranlable », et s'éteignit, le 16 Novembre 1863, à l'âge de 81 ans.

Hippolyte Passy, Vernois, Guérard, Béclard lui-même, célébrant les mérites de leur collègue, ont surtout vanté le statisticien dont les recherches rehaussaient la valeur d'une science, attaquée par les profanes, révérée par ses adeptes. Ne fut-il que cela? Peut-on oublier qu'il était médecin? Et même, faut-il dire, médecin sociologue, en égard à la base biologique et pathologique de beaucoup de ses travaux? En réalité, le vieux terme de *médecin* seul le caractérise mieux que tout autre, si on lui reconnaît ce qu'il suppose de bonté clairvoyante, de sollicitude active, et les belles et nobles qualités, contenues dans la définition proposée par le moraliste B. Jacob : « le clair et généreux esprit qui a le goût de la santé dans la vie physique comme dans la vie morale, dans la vie publique comme dans la vie privée ». De même que le paisible passage René, avec sa chapelle et son dispensaire, répond à ses pensées les plus avérées et les plus intimes, de même les quatre manières d'être, qui marquent de traits décisifs la conception du philosophe, s'adaptent à Villermé, savant et bon, juste et digne, comme si, pour l'inspirer, il avait servi de modèle.

Dr Pierre ASTRUC.

BIBLIOGRAPHIE

I. - PRINCIPALES PUBLICATIONS DE VILLERMÉ

Essai sur les fausses membranes, présenté à la Faculté de Médecine de Paris le 22 Avril 1814. Imprimerie Didot jeune.

De la famine et de ses effets sur la santé dans les lieux qui sont le théâtre de la guerre. *Journal général de Médecine,* 6 Octobre 1818.

Sur la santé des moissonneurs. *Le Cultivateur,* Juillet 1829.

Des épidemies sous les rapports de la statistique médicale et de l'économie politique. Extrait des *Annales d'Hygiène publique,* t. IX, 1re partie.

Rapport sur l'épidémie de fièvre typhoïde qui a frappé la ville de Paris pendant les cinq premiers mois de 1833. Baillière, 1834.

Sur les meilleurs moyens de préserver du choléra morbus. Article pour le journal *Le Cultivateur,* 1832.

Note sur les ravages du choléra morbus dans les maisons garnies de Paris. Extrait des *Annales d'Hygiène publique,* t. XI, 2e partie, 1834.

Sur la durée moyenne des maladies aux différents âges. Discours aux membres des Sociétés de secours mutuels le 30 Mai 1829. *Annales d'Hygiène publique.*

Mémoire sur la taille de l'homme en France. *Annales d'Hygiène publique,* n° 2 de 1829.

De la mortalité dans les différents quartiers de la ville de Paris. *Bulletin des Sciences Médicales,* Janvier 1831.

Des accidents produits dans les ateliers industriels par les appareils mécaniques. *Journal des Economistes,* n° 115, Octobre 1830.

Enquête sur le travail et la condition des enfants et des adolescents dans les mines de la Grande-Bretagne. *Journal des Economistes,* Février 1843.

Sur les cités ouvrières, Baillière, 1830.

De la santé des ouvriers dans les fabriques de soies, de coton ou de laine. *Annales d'Hygiène publique,* t. XXI, 2e partie.

Considérations sur la santé des forçats. Paris, Belin, 1819.

Livre sur les Prisons, telles qu'elles sont, et telles qu'elles devraient être. Paris, chez Méquignon-Marois, 3, rue de l'Ecole-de-Médecine, 1820 1 vol.

Tableau physique et moral des ouvriers. Ouvrage entrepris par ordre et sous les auspices de l'Académie des Sciences morales et politiques. 2 vol. à Paris, chez Jules Renouard et Cie, libraires, 6, rue de Tournon, 1840.

Des Associations ouvrières, *Académie des S. M. et P.,* Avril 1830.

II. - SUR VILLERMÉ, CONSULTER :

GUÉRARD (A.). - Article sur Villermé, *Annales d'hygiène et de médecine légales,* 2e série, 1864. Contient la liste des ouvrages et articles dus à Villermé.

VERNOIS. - *Bull. de l'Académie impériale de Médecine.* reproduisant le discours prononcé, aux obsèques de L.-R. Villermé, le 18 Novembre 1863, t. XXIX, p. 169.

BÉCLARD (J.). - Notices et Portraits. Paris, Baillière, 1878.

ASTRUC (P.). - *Progrès Médical,* Supplément illustré n° 7, 1er Octobre 1932.

Le Gérant: H. RICHARD. VII-1933 H. RICHARD, 161, RUE VENDÔME, LYON

VNDE VENIANT
MALA CORPORIS ET
QVOMODO EVANESCANT
EX·LIBRIS
Henry·André